

Guide de la rentrée scolaire à l'intention des élèves et des parents

Le mardi 1^{er} septembre 2020



École Pointe-des-Chênes

90, chemin Arena
Sainte-Anne (Manitoba) R5H 1B6
Téléphone : 204 422-5505
Télécopieur : 204 422-9934
<http://pdc.dsfm.mb.ca>
pointe-des-chenes@dsfm.mb.ca

Directeur : Nicholas Durand
nicholas.durand@dsfm.mb.ca

Directeur adjoint : Patrick Legal
patrick.legal@dsfm.mb.ca

Table des matières

1. Introduction	page 3
2. Mesures de santé publique	page 4
a. Autoévaluation sanitaire	page 4
b. Symptômes	page 4
c. Facteurs aggravants de risque personnel	page 5
d. Nettoyage des mains	page 5
e. Nettoyage et désinfection	page 5
f. Éclosion et retraçage	page 6
3. Structure de la journée scolaire	page 6
a. Grandes lignes de la structure de la journée scolaire	page 6
b. Entrée échelonnée	page 6
c. Transport en autobus scolaire	page 7
d. Transport assuré par la famille	page 7
e. Absences	page 8
f. Masques	page 9
g. Portes d'entrée	page 9
h. Accès limité à l'école	page 9
i. Salles de classe	page 10
j. Effets des élèves	page 10
k. Récréations	page 10
l. Dîner	page 12
m. Bouteilles d'eau des élèves	page 12
n. Nettoyage des salles de classe et des salles de toilettes	page 12
o. Musique – Maternelle à la 12 ^e année	page 12
p. Éducation physique – Maternelle à la 12 ^e année	page 12
q. Bibliothèque	page 13
r. Casiers et étagères pour bottes	page 13
s. Enseignement religieux et prière	page 13
t. Récupération des apprentissages	page 13
u. Centre de la petite enfance et de la famille	page 13

This manual can be copied and pasted from its PDF version into Google Translate for your convenience. A translated version of this document will be made available shortly.

Le présent document est en évolution et risque de changer au courant de l'année scolaire. S'il vous plaît vous rendre au site Internet de l'école Pointe-des-Chênes afin d'obtenir la version la plus récente.

Nous tenons à remercier tous les membres de la communauté scolaire de l'école Pointe-des-Chênes de leur appui continu et de leur compréhension pendant l'année scolaire 2020/2021.

Introduction

Bien que la situation reliée au coronavirus évolue rapidement, l'école Pointe-des-Chênes, appuyée par la Division scolaire franco-manitobaine, cherche à préparer le retour en classe prévu pour septembre prochain. En premier lieu, sachez que la santé et la sécurité de nos élèves, des membres de notre personnel et des membres de notre communauté scolaire demeurent primordiales. Nous travaillons étroitement avec l'équipe de la division scolaire afin de prendre les meilleures décisions possibles.

Les objectifs :

- Proposer un cadre de fonctionnement aux élèves, aux membres du personnel ainsi qu'aux membres de la communauté scolaire.
- Assurer la sécurité et la santé de tous.
- Planifier l'apprentissage et la récupération pour tous les élèves.

Le jeudi 30 juillet 2020, le ministère de l'Éducation nous a informé que le scénario de réouverture des écoles sera le suivant : **l'apprentissage en classe reprend, assorti de mesures de santé publique supplémentaires.**

Cela étant dit, l'école Pointe-des-Chênes cherchera à :

- Offrir une programmation complète à tous nos élèves.
- S'assurer de répondre aux besoins physique et mental de tous nos élèves.
- S'assurer de suivre le protocole d'hygiène recommandé par le chef de la santé publique quant à la propreté des écoles.
- Minimiser les risques de transmission autant que possible.
- Établir une routine quotidienne de distanciation et d'hygiène personnelle pour chaque individu dans l'école.
- S'assurer que les élèves de la 4^e à la 12^e année devront porter le masque à l'école lorsque nous ne pouvons respecter une distanciation de deux (2) mètres.
- S'assurer que tous les élèves devront porter le masque à bord des autobus scolaires.

Voici quelques éléments importants à retenir :

- Afin de maximiser le nombre d'élèves par salle de classe, le ministère recommande le mode « cohorte* ». Ainsi, les élèves peuvent demeurer à une distance d'un (1) mètre les uns des autres en salle de classe.
- Lorsque les élèves ne sont plus en mode cohorte, une distanciation de deux (2) mètres doit être respectée.
- Les élèves entreront en cohorte et devront prendre leur rang en maintenant un (1) mètre de distance.
- Lors de déplacement à l'intérieur de l'école, les élèves demeureront en cohorte et devront respecter la consigne d'un (1) mètre de distanciation.
- Si des déplacements impliquant les élèves qui ne sont pas en cohorte sont nécessaires, ils devront respecter deux (2) mètres de distanciation.

* Une cohorte est un groupe d'élèves qui demeure ensemble dans une même salle de classe pour la majeure partie de la journée. Lorsqu'il y a récréation, cette cohorte se verra assigner un endroit de la cour d'école afin de respecter la distanciation. Lorsque les élèves ne sont plus en mode « cohorte », ils doivent respecter une distanciation physique de 2 m avec les autres élèves et adultes.

Mesures de santé publique

Les divisions scolaires de la province sont tenues de suivre les recommandations de la santé publique. Afin de minimiser les risques de propagation et de transmission, nous devons tous être proactifs :

Autoévaluation sanitaire

- Il revient à chaque parent de s'assurer qu'avant d'envoyer leurs enfants à l'école ou dans l'autobus, ceux-ci ne démontrent aucuns symptômes liés avec la COVID-19.
- Chaque membre du personnel devra aussi se soumettre au test de dépistage avant leur départ de la maison.
- Les membres du personnel indiqueront dans le registre AtrieveERP d'avoir complété le dépistage avant de se rendre à l'école.

<https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/> (français)
<https://sharedhealthmb.ca/covid19/screening-tool/> (anglais)

Symptômes

- Si un élève démontre soudainement des symptômes lorsqu'il est à l'école, il sera placé en isolement.
- À moins que l'enfant ait un problème de santé associé à l'utilisation d'un masque, l'école lui en fournira un.
- L'école contactera immédiatement les parents et gardiens afin qu'ils viennent chercher leur enfant et demandera aussi aux parents et gardiens de contacter Info Santé 204-788-8200 ou 1-888-315-9257 ou le médecin de famille.
- Lorsque l'élève sera en isolement, un membre du personnel qui, au préalable se lavera les mains et portera un masque, demeurera près de l'élève.
- Si l'école n'est pas en mesure de joindre les parents ou gardiens de l'enfant qui présente des symptômes de la COVID-19, celui-ci demeurera isolé en quarantaine à l'école.
- Une fois que l'enfant quitte la salle d'isolement, celle-ci devra être désinfectée.
- Une enfant qui présente des symptômes liés à la COVID-19 pourra retourner à l'école seulement une fois qu'un représentant de la santé publique le juge approprié. Si l'enfant a reçu un diagnostic positif du virus, la santé publique fournira les informations nécessaires à la famille et à l'école. Généralement, la santé publique fait les suivis de façon prompte; soit entre 24 h et 48 h dès que le rapport du laboratoire est envoyé.
- Si un membre du personnel ressent des symptômes similaires à la COVID-19, il devra s'isoler, informer son superviseur et quitter pour la maison. S'ensuivra une désinfection des surfaces qui sont généralement les plus utilisées par le membre du personnel.
- Les membres du personnel qui sont en congé de maladie ou qui sont en isolement personnel doivent suivre les directives administratives de la Division scolaire franco-manitobaine ainsi que la convention collective. Une note médicale n'est pas demandée pour les membres du personnel qui ont le virus de la COVID-19 ou des symptômes de la grippe (ou rhume), ainsi que ceux qui s'occupent d'un membre proche de la famille qui présente ces symptômes.

Facteurs aggravants de risque personnel

Des arrangements seront nécessaires pour les élèves, les membres du personnel, les enseignants et les administrateurs qui pourraient être un risque élevé de contacter le virus. L'éducation à distance sera en place pour les élèves qui, en lien avec les facteurs COVID-19, auront une note médicale indiquant qu'ils ne peuvent se retrouver en salle de classe. Ce genre de situation est plutôt rare et est limité aux élèves qui ont un système immunodéficient ou une condition médicale qui accroîtrait le risque de contracter le virus. Les parents et gardiens doivent au préalable consulter avec leur médecin de famille afin d'obtenir cet accommodement. S'il vous plaît rediriger les parents et les gardiens à la direction d'école s'ils ont des questions ou nécessitent de plus amples renseignements.

Nettoyage des mains

- Les élèves devront se nettoyer les mains avec un gel nettoyant à l'entrée dans l'autobus, à l'arrivée et au départ de l'école avec la supervision d'un adulte.
- Tous les individus présents dans l'école devront se nettoyer les mains :
 - avant et après être allé à la toilette;
 - avant et après avoir mangé;
 - après un éternuement ou s'être mouché le nez;
 - après s'être essuyé le nez;
 - lorsque les mains sont sales;
 - avant de préparer à manger;
 - avant et après les pauses ou récréations;
 - en entrant dans une pièce si l'individu se déplace dans la journée;
 - avant et après le retrait et la remise du masque;
 - après avoir effectué des tâches de nettoyage.
- De bonnes pratiques d'hygiène peuvent être enseignées à tout âge. Si vous optez pour le savon régulier, il faut un minimum de 20 secondes pour bien nettoyer.
- Il sera aussi important d'enseigner et modeler tout ce qui a trait aux éternuements et quinte de toux. Ceci inclut éternuer et tousser soit dans un mouchoir ou dans son coude, puis de s'assurer de bien jeter le ou les mouchoirs pour finalement se laver les mains.
- Les effets personnels ne doivent pas être partagés.

Nettoyage et désinfection

Il faut accroître la fréquence de nettoyage des surfaces les plus « communes », ainsi que tout endroit et matériau « partagé » par des individus. À cet égard, l'école doit :

- Nettoyer les surfaces à grandes usages, entre autres poignées de porte, interrupteurs de lumières et autres, chaises, pupitres, matériel d'art, équipement d'éducation physique, outils au moins deux fois par jour.
- Accroître le monitoring des stations de gel nettoyant afin de vous assurer qu'il n'y a aucun manque.
- Assurer de nettoyer les salles de toilettes au moins six fois par jour, notamment matin, avant et après les récréations, avant et après le dîner, fin de la journée.
- Condamner les fontaines d'eau qui ne sont pas « sans contact ».
- Un modèle de tâches qui devraient être faites durant la journée au niveau de conciergerie sera fourni par le secteur du transport et de l'entretien.

Écllosion ou retraçage de possibles contacts

- Avec la possibilité que l'école soit touchée par le virus, donc qu'il y ait un « cas confirmé » dans l'école, toute communication aux parents sera prise en charge par la santé publique du Manitoba.
- Le retraçage des gens qui seraient susceptibles d'avoir été en contact avec le « cas confirmé » sera aussi effectué par la santé publique; ceci à l'aide des cohortes préétablies.
- La santé publique pourrait :
 - consulter les élèves, les familles ou les membres du personnel qui auraient pu être de près en contact avec un cas confirmé (ou probable) et les informer s'ils doivent s'auto-isoler et s'auto-surveiller. Aussi, la santé publique pourrait déterminer le « quand » du retour à l'école.
 - réquisitionner les documents, les horaires, etc., identifier les cohortes, les membres du personnel et les visiteurs qui auraient pu être en contact avec le cas confirmé;
 - offrir d'administrer des tests aux contacts du cas confirmé;
 - évaluer si une fermeture partielle ou complète de l'école doit se faire;
 - procurer à l'école une lettre type à partager avec les parents, le personnel et les élèves.

Structure de la journée scolaire

Grandes lignes de la structure de la journée scolaire

- Les élèves de la Maternelle à la 12^e année seront physiquement en classe quotidiennement.
- Le système de cohorte sera utilisé afin de minimiser les contacts.
- Les salles de classe les plus grandes seront utilisées pour accueillir les plus grands groupes.
- Pour éviter une possible contamination par voie d'échange de matériel, chaque élève de la Maternelle à la 8^e année aura un bac personnalisé, fourni par la Division scolaire franco-manitobaine, qui contiendra ses outils pédagogiques.
- Puisque les casiers, par mesure préventive, ne seront pas utilisés, chaque élève apportera son matériel de classe personnel dans son sac qui sera déposé sous son bureau.
- Les cohortes, autant qu'elles puissent, entreront par des entrées différentes et à tour de rôle. Des marqueurs seront placés au sol afin que les élèves respectent la consigne de distanciation.
- Puisque le transport scolaire sera affecté par les règles de distanciation, la Division scolaire franco-manitobaine pourrait devoir mettre en place des heures de début et fin de journée différentes afin que les autobus puissent, dans certains cas, faire un 2^e parcours. Les informations pertinentes par rapport au transport seront communiquées lorsqu'elles seront accessibles.

Entrée échelonnée

Afin d'enseigner les procédures sanitaires à suivre en plus petits groupes et assurer une rentrée fluide, nous aurons une entrée échelonnée pour tous les élèves de la Maternelle à la 12^e année.

- Le mardi 8 septembre 2020 : le groupe A (Maternelle à la 12^e année) viendra à l'école.
- Le mercredi 9 septembre 2020 : le groupe B (Maternelle à la 12^e année) viendra à l'école.

- Le jeudi 10 septembre 2020 : tous les élèves de la 1^{re} à la 12^e année viendront à l'école. La Maternelle continue son entrée échelonnée selon le calendrier.

Le calendrier scolaire de l'école et le calendrier de l'entrée échelonnée à la Maternelle se trouvent à l'adresse suivant : <https://www.dsfm.mb.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=83348>.

Transport en autobus scolaire

Les élèves doivent se nettoyer les mains avec un gel nettoyant en embarquant dans l'autobus.

Le conducteur de l'autobus assignera une place à tous les élèves. De façon générale, il y aura un élève par banc, mais il est possible que les membres d'une même famille ou membres d'une même cohorte se retrouvent dans un banc.

Tous les élèves doivent porter un masque dans l'autobus scolaire.

Les conducteurs désinfecteront les autobus lorsque tous les élèves auront débarqué.

Vous pouvez consulter le compte PowerSchool afin d'obtenir l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant.

Un adulte accueillera les élèves dès leur arrivée à l'école et les accompagneront aux autobus à la fin de la journée scolaire.

Transport assuré par la famille

Les élèves qui se rendent à l'école en voiture ou à pied devront arriver après 8 h 40. La surveillance ne sera pas assurée avant cette heure. Ils devront quitter à 15 h 30.

Les élèves du secondaire qui conduisent à l'école devront se rendre à l'entrée qui leur est assignée à partir de 8 h 40. Les membres du personnel assureront une surveillance à partir de 8 h 40. Les élèves devront se présenter à l'entrée principale s'ils n'ont pas de cours au premier bloc.

Les parents devront déposer leur enfant dans la zone de débarquement dans le stationnement EPIC où un adulte l'accueillera et le dirigera vers l'entrée qui lui est assignée. À la fin de la journée scolaire, les parents devront attendre dans le stationnement EPIC jusqu'à ce qu'un membre du personnel puisse récupérer les enfants en question. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre patience.



Absences

Les parents devront signaler les absences de leur enfant à la réception de l'école au 204-422-5505 avant 9 h. Les heures de bureau sont de 8 h à 16 h 30. Les parents pourront aussi enregistrer un message au répondeur avant et après les heures de bureau.

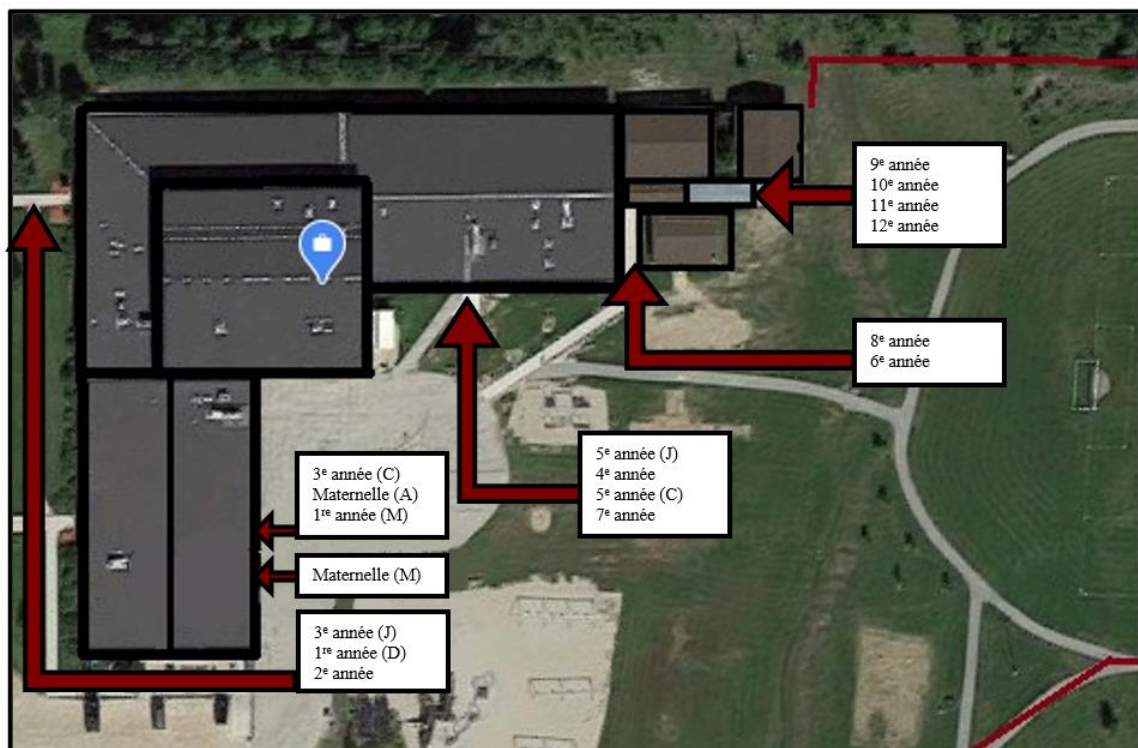
Si l'élève doit quitter l'école en raison d'un rendez-vous, il devra refaire l'autovérification avant son retour, suivre les protocoles sanitaires et rejoindre immédiatement sa cohorte.

Masques

Le port de masque est obligatoire dans l'école pour tous les élèves de la 4^e à la 12^e année et les membres du personnel lorsque la distanciation sociale de deux (2) mètres n'est pas possible.

Portes d'entrée

Une bouteille de gel nettoyant sera disponible à toutes les portes d'entrées de l'école. Tous les élèves et adultes devront se nettoyer les mains en arrivant et en quittant l'école. Pendant la journée scolaire, les élèves entreront et sortiront en cohortes. Les cohortes seront assignées une porte d'entrée afin de limiter la circulation dans l'école.



Accès limité à l'école

L'accès à l'école sera limité avant, pendant et après les heures de classe.

Si un parent ou un visiteur doit rencontrer un membre du personnel, il est fortement recommandé de fixer un rendez-vous. Les parents et les visiteurs devront se soumettre à l'autovérification et se nettoyer les mains avant d'entrer dans l'école. Ils devront signer un registre dès leur arrivée ainsi qu'au départ. Ils devront porter un masque et maintenir une distanciation sociale de deux (2) mètres.

Toutes les portes d'extérieur de l'école seront verrouillées en tout temps. Les parents et les visiteurs devront sonner ou appeler le secrétariat au 204-422-5505 afin d'y accéder. Un adulte accueillera les élèves, les parents et les visiteurs à la porte principale.

Salles de classe

Les élèves de la Maternelle à la 12^e année seront en cohortes dans différents locaux de l'école pendant la majeure partie de la journée scolaire. Les élèves seront assignés une place dans leur salle de classe et ce, à une distance d'au moins un (1) mètre les uns des autres. Les espaces des élèves seront indiqués à l'aide de ruban adhésif. Il n'y aura pas de tapis et le partage de ressources, d'outils, de livres, de jouets, etc. sera défendu. Lors des déplacements à l'intérieur de l'école, les élèves d'une même cohorte respecteront une distanciation d'un (1) mètre. Lorsque les élèves ne seront pas en cohortes, la distanciation sociale de deux (2) mètres sera assurée.

Tous les adultes qui entrent dans une salle de classe devront signer le registre qui sera placé à la porte de la classe afin de tenir compte des va-et-vient. Ils devront également se nettoyer les mains à l'aide du gel nettoyant chaque fois qu'ils entrent dans un local.

Les élèves de la Maternelle à la 8^e année seront en classe avec leur enseignant(e) titulaire et au moins une auxiliaire et ce, pendant la majeure partie de la journée scolaire.

Les élèves de la 9^e à la 12^e année seront en classe pendant la majorité de la journée scolaire et les enseignant(e)s se déplaceront afin de livrer leurs cours.

Effets des élèves

Les élèves ne pourront pas partager de matériaux, livres, ressources, jouets, outils etc. La Division scolaire franco-manitobaine fournira un bac individuel d'outils pédagogiques à chaque élève de la Maternelle à la 8^e année. L'enseignant(e) titulaire pourra ajouter d'autres effets à ce bac.

Tous les effets personnels des élèves, notamment sacs à dos, manteaux, boîtes à dîner, seront rangés dans les salles de classes.

Tous appareils technologiques, soient les ordinateurs, portables et iPads de l'école, seront désinfectés par un adulte à l'aide de lingettes désinfectantes avant et après chaque utilisation.

Récréations

Les élèves de la Maternelle à la 8^e année :

- Entreront et sortiront de l'école en respectant la distanciation d'un (1) mètre.
- Entreront et sortiront à la récréation par les portes qui sont assignées à leur cohorte.
- La cour d'école sera divisée en zones afin de permettre aux élèves d'une même cohorte de jouer tout en limitant la circulation et les contaminations.
- La surveillance sera assurée par cohorte.
- Un horaire sera établi afin de permettre à chaque cohorte d'accéder aux structures de jeux.
- Après les récréations, les élèves devront se nettoyer les mains afin d'entrer dans l'école.
- Chaque cohorte aura un bac d'équipement qui sera désinfecté après chaque récréation.

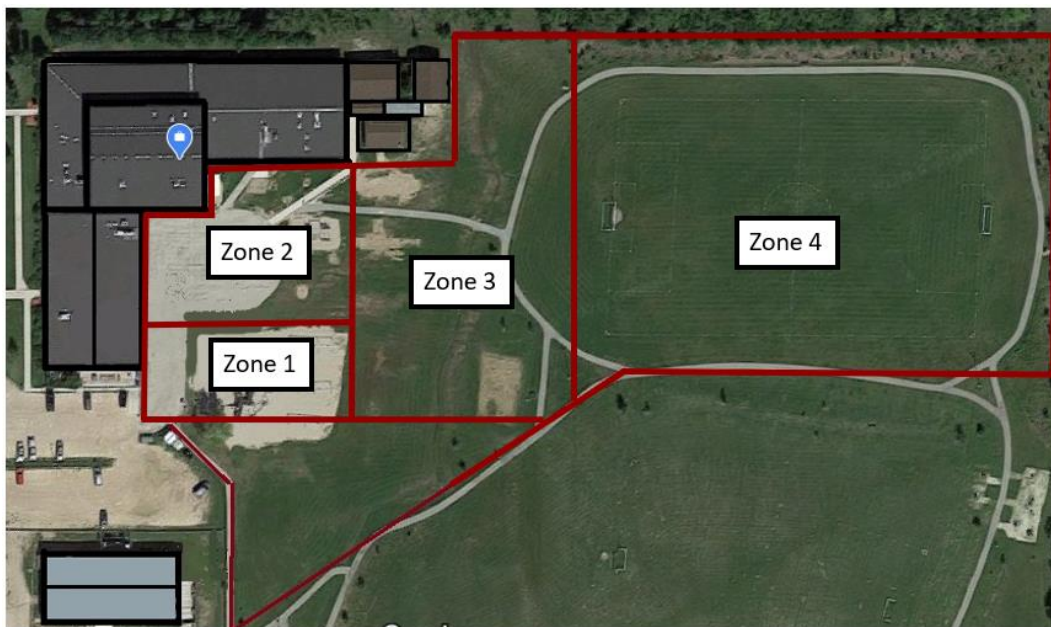
Voici l'horaire des récréations :

- Maternelle à la 4^e année : 10 h 30 à 11 h 00 et 12 h 45 à 13 h 15



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Maternelle	1	2	3	4	5
1 ^e année	2	3	4	5	1
2 ^e année	3	4	5	1	2
3 ^e année	4	5	1	2	3
4 ^e année	5	1	2	3	4

- 5^e année à la 8^e année : 11 h 00 à 11 h 30 et 13 h 15 à 13 h 45



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5 ^e année	1	2	3	4	1
6 ^e année	2	3	4	1	2
7 ^e année	3	4	1	2	3
8 ^e année	4	1	2	3	4

Dîner

Les élèves de la Maternelle à la 12^e année dîneront dans leur classe titulaire. Ils n'ont pas accès aux fours à micro-ondes. S'il vous plaît assurer que votre enfant ait un dîner et des goûters nutritifs n'ayant pas besoin d'être réchauffés. La cantine de l'école sera fermée et il n'y aura pas de dîners pizza jusqu'à l'avis du contraire.

Nous recommandons fortement que les élèves demeurent à l'école pendant la pause du dîner afin d'éviter les contaminations croisées. Nous tentons de minimiser les risques pendant les heures scolaires.

Tous les élèves et les adultes qui quittent l'école pendant l'heure du dîner devront se nettoyer les mains dès leur arrivée et se joindre leur cohorte pour reprendre les cours de l'après-midi.

Voici l'horaire des dîners :

- Maternelle à la 4^e année : 13 h 15 à 13 h 45
- 5^e année à la 8^e année : 12 h 45 à 13 h 15
- 9^e année à la 12^e année : 11 h 45 à 12 h 40

Bouteilles d'eau des élèves

Afin de minimiser la circulation dans les couloirs le matin, chaque élève devra remplir sa bouteille d'eau à la maison avant d'arriver à l'école et la rapportera à la maison à la fin de la journée scolaire. Les buvettes d'eau seront fermées et les élèves se serviront de la station de remplissage de bouteilles.

Nettoyage des salles de classe et des salles de toilettes

Les concierges nettoieront et désinfecteront les salles de classe et les salles de toilettes à plusieurs reprises au courant de la journée et ce, en respectant une liste de vérification détaillée qui respectent les lignes directrices du secteur de la Santé publique.

Les concierges indiqueront l'heure du nettoyage à l'aide d'un système informatisé attestant les tâches effectuées.

Musique – Maternelle à la 12^e année

Les cours de musique seront offerts à tous les élèves de la Maternelle à la 8^e année. De façon générale, l'enseignant de musique se rendra dans les classes titulaires afin de livrer les cours. Le cours de musique au secondaire sera offert dans la salle de musique et respectera les consignes sanitaires en vigueur.

Éducation physique – Maternelle à la 12^e année

Les cours d'éducation physique seront offerts à tous les élèves de la Maternelle à la 12^e année. Ces cours se dérouleront à l'extérieur lorsque le temps le permet, au gymnase ou dans les classes

titulaires tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Lorsque l'équipement sera utilisé dans le cadre d'un cours, il sera désinfecté après chaque cours et avant l'arrivée de la prochaine classe.

Afin de respecter les consignes face à la distanciation sociale ainsi qu'une surveillance adéquate, les salles de rechange seront fermées. Par conséquent, les élèves ne se changeront pas avant ni après les cours d'éducation physique.

Nous suivrons les consignes de la Manitoba High School Athletic Association (MHSAA) ainsi que la Division scolaire franco-manitobaine en ce qui concerne les sports parascolaires pour les élèves de la 7^e à la 12^e année.

Bibliothèque

Les élèves n'auront pas accès à la bibliothèque. Cependant, ils pourront accéder aux livres par l'entremise d'un système établi par la bibliothécaire et les enseignants. Cela étant dit, les enfants pourront emprunter des livres de la bibliothèque et les apporter à la maison. Lorsque les livres seront rapportés à l'école, ils seront placés dans des boîtes pendant au moins trois jours avant de pouvoir circuler.

Casiers et étagères pour bottes

Afin d'éviter la propagation, les casiers et les étagères de bottes ne seront pas utilisés. Les élèves devront apporter avec eux le matériel pour la journée scolaire.

Enseignement religieux et prière

L'enseignement religieux et la prière seront offerts aux élèves qui l'ont demandé tel que prévu tout en assurant le respect des consignes sanitaires, notamment la distanciation sociale.

Récupération des apprentissages

Les membres de l'équipe réfléchissent depuis plusieurs semaines à la mise en œuvre des outils d'évaluation diagnostique préconisés par la Division scolaire franco-manitobaine afin d'identifier et cibler les concepts à approfondir. Par la suite, ils chercheront à offrir les interventions appropriées. L'équipe-école cherchera à consacrer une majeure partie de la rentrée scolaire à établir des liens de confiance étroits avec tous les élèves tout en créant un climat d'apprentissage propice à l'apprentissage et au respect.

Centre de la petite enfance et de la famille (CPEF)

Afin de minimiser la circulation dans l'école pendant la journée scolaire, le Centre de la petite enfance et de la famille sera fermé. Nous réévaluerons lorsque les procédures sanitaires et les routines permettant d'assurer la sécurité de tous seront ancrées dans les pratiques quotidiennes des élèves et des membres du personnel.